

CHAPTER 1

—

INTRODUCTION

101. PURPOSE

1. This publication provides direction and establishes uniformity for drill and ceremonial specific to Royal Canadian Sea Cadets. This will allow Sea Cadet Ship's Companies to perform, at various ceremonies, in accordance with the customs and finest traditions of the Royal Canadian Navy.

2. This publication provides instructions on procedures for ceremonies involving Royal Canadian Sea Cadets. It is to be used as a supplement and be treated as subordinate to the Canadian Forces Manual of Drill and Ceremonial (A-PD-201-000/PT-000).

102. AIM

1. The aim of drill and ceremonial is to contribute to efficiency and to maintain a high degree of excellence that cadets shall demonstrate in the execution of drill and ceremonial :

- a. ensuring that the Cadets efficiently march and manoeuvre together as one; and
- b. promoting discipline, alertness, precision, pride, steadiness and the cohesion necessary for success.

2. Drill is the basis of all teamwork.

103. TERMINOLOGY

1. In this manual, "shall", "will", "is" and "are" are to be construed as imperative, and "may" as permissive.

2. The term "officer" includes all personnel holding a commissioned rank. The term "cadet" denotes personnel from the rank of Ordinary Cadet up to and including Chief Petty Officer First Class.

CHAPITRE 1

—

INTRODUCTION

101. OBJET

1. La présente publication régit l'exercice militaire et le cérémonial propre aux cadets de la Marine royale canadienne. Elle établit des procédures uniformisées. Celles-ci permettront aux équipages de cadets de la Marine de s'exécuter, lors de diverses cérémonies, selon les conventions et les meilleures traditions de la Marine royale canadienne.

2. La présente publication fournit des directives sur les procédures de cérémonies des cadets de la Marine royale canadienne. Elle sert de supplément et est subordonnée au Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes (A-PD-201-000/PT-000).

102. BUT

1. L'exercice et le cérémonial ont pour but de contribuer à l'efficacité et au maintien du haut degré d'excellence que les cadets doivent démontrer dans l'exécution de l'exercice militaire et du cérémonial :

- a. en s'assurant que les cadets exécutent efficacement les manœuvres et les exercices militaires;
- b. en mettant l'accent sur la discipline, la vivacité d'esprit, la précision, la fierté, la stabilité et la cohésion nécessaires à la réussite.

2. Tout travail d'équipe repose sur l'exercice.

103. TERMINOLOGIE

1. Dans le présent manuel, les verbes « devra », « sera », « est » et « sont » s'entendent dans le sens impératif et « peu » ou « peuvent » dans le sens facultatif.

2. Le terme « officier » désigne toute personne détenant un brevet d'officier. Le terme « cadet » s'applique à toute personne depuis le grade de cadet de troisième classe jusqu'à celui de premier maître de première classe.

3. Throughout this manual, words importing masculine gender include the feminine one. Where appropriate, the female address " Ma'am " or " Miss " shall be used in place of the male address " Sir ".

104. GENERAL

1. For a long time, the Sea Cadet Organization, which has, for years, been using, for drill purposes, the Lee Enfield rifle has adapted rifle drill movements to the type of modern rifles presented in the Canadian Forces Manual of Drill and Ceremonial. To avoid any misunderstanding, Lee Enfield rifle drill movements, which were developed from various publications in effect when the Canadian Forces and the British Navy used to issue the Lee Enfield rifle to its troops, are included at Chapter 2.

2. Reference documents covering Naval Field Gun drill, cutlass drill, ceremonial of divisions, colours and sunset are few and difficult to obtain. To alleviate this problem, their contents were synthesized and then inserted in this manual. This will make it easier for everyone to perform these movements in a more efficient and standardized manner.

3. The recruits first observe ship's company organisation and the chain of command on the parade square. Here, the officers, cadet petty officers and cadets all have their own duties and functions to perform.

105. DRILL AND PROCEDURE

1. Drill is composed of standard postures, movements and evolutions completed in response to particular words of command; e.g., "ATTENTION" and "PRESENT—ARMS". No deviations are allowed unless specifically mentioned in this manual to ensure that the Royal Canadian Sea Cadet Organisation marches and manoeuvres as one.

3. Lorsque l'expression utilisée dans le présent manuel est au genre masculin, la même expression s'applique au féminin. Lorsqu'il y a lieu, on substituera l'expression « Madame » ou « Mademoiselle » à l'expression « Monsieur » dans le cas des officiers.

104. GÉNÉRALITÉS

1. Pendant longtemps, l'Organisation des cadets de la Marine, qui utilise depuis des années le fusil Lee Enfield pour l'exercice militaire, a adapté les mouvements d'exercice avec le fusil, sur ceux des types d'armes modernes présentés dans le Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes. Afin d'éviter des mésententes sur les mouvements, vous retrouverez, au chapitre 2, les mouvements d'exercice avec le fusil Lee Enfield, qui ont été élaborés à partir de diverses publications qui étaient en vigueur lorsque les Forces canadiennes et la Marine britannique fournissaient à ses troupes le fusil Lee Enfield.

2. Les documents de référence sur l'exercice avec la pièce d'artillerie navale de campagne, l'exercice avec le sabre de marine, le rassemblement pour les cérémonies, les couleurs et le coucher du soleil sont peu nombreux et parfois difficiles à trouver. Pour remédier à ce problème, leurs contenus furent synthétisés, puis insérés dans le présent manuel. Il sera donc plus facile pour tous d'exécuter ces mouvements de manière efficiente et normalisée.

3. C'est sur le terrain de parade que les recrues ont l'occasion d'observer, pour la première fois, l'organisation d'un équipage et les échelons du commandement. Qu'il s'agisse de l'officier, du cadet-maître ou du cadet, chacun est appelé à remplir des devoirs et des fonctions qui lui sont propres.

105. EXERCICE ET PROCÉDURES

1. L'exercice comprend des positions, des mouvements et des déplacements précis dictés par des commandements particuliers, comme par exemple « GARDE-À—VOUS » et « PRÉSENTEZ—ARME ». À moins d'indication contraire dans le présent manuel, aucun écart n'est permis, afin d'assurer l'uniformité des exercices et des manœuvres au sein du mouvement des cadets de la Marine royale canadienne.

2. Procedures are the combinations of drill movements carried out for the ceremony or duty involved. Commanders may adjust procedures to suit parade circumstances and location, so long as the essential ingredients and customary sequence of traditional parades are recognised.

106. STANDARD PAUSE

1. The standard pause between each drill movement is two beats of quick time, i.e., forty movements to the minute.

2. In the early stages of training, the squad shall call out the time when executing drill movements.

3. To warn the squad that the time is to be called out, the instructor will precede the command for the movement with the cautionary command CALLING OUT THE TIME. For example, on the command CALLING OUT THE TIME, RIGHT — TURN, the squad:

- a. executes the first movement of the turn on the executive order and simultaneously calls out "One";
- b. after completing the first movement, calls "Two", "Three" while observing the standard pause; and
- c. when executing the final movement, calls out "One".

4. After completing a movement on the march, a recruit squad shall call the step for three paces; e.g., on quick march, "Left – Right - Left".

107. DRILL STANDARDS

1. The hallmarks of Cadet drill are efficiency, precision and dignity. These qualities are developed through self-discipline and practice. They lead to unit pride and cohesion.

2. Les procédures sont un ensemble de mouvements réglementaires exécutés dans le cadre de cérémonies ou de tâches particulières. Les commandants peuvent adapter les procédures en fonction des circonstances et des lieux, du moment qu'ils respectent la séquence habituelle et les éléments essentiels des rassemblements traditionnels

106. PAUSE RÉGLEMENTAIRE

1. La pause réglementaire entre chaque mouvement correspond à deux pas cadencés, c'est-à-dire quarante mouvements à la minute.

2. Au début de l'instruction, tous les membres de l'escouade doivent compter à haute voix en exécutant les mouvements au cours de l'exercice.

3. Afin d'avertir les membres de l'escouade qu'ils doivent compter la mesure, l'instructeur fera précéder le commandement de chaque mouvement de l'avertissement «EN COMPTANT». Ainsi, au commandement «EN COMPTANT, À DROITE TOUR—NEZ», les membres de l'escouade :

- a. exécutent le premier mouvement et comptent ensemble «UN» dès qu'est donnée la seconde partie du commandement;
- b. terminent le premier mouvement en comptant «DEUX», «TROIS», qui est la pause réglementaire; et
- c. exécutent le dernier mouvement en comptant ensemble «UN».

4. Après avoir exécuté un mouvement en marchant, l'escouade formée de recrues comptera la mesure pendant trois pas; par exemple, au pas cadencé, l'escouade comptera «Gauche – Droite – Gauche».

107. MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES

1. L'efficacité, la précision et la dignité sont des qualités qui distinguent le mouvement des cadets. Ces qualités, qui sont le fruit d'une grande discipline et de beaucoup d'exercices, assurent la cohésion et la fierté de l'unité.

2. Exaggerated or modified drill movements and idiosyncrasies demonstrate inefficient and undisciplined training, and a failure of the unit to focus on the purpose and use of drill in modern cadet organisations.

3. Military troops which display constant competence in drill are recognised universally as highly trained and well disciplined. Drill that is well taught and executed develops individual pride, mental alertness, precision and esprit-de-corps which will assist the individual cadet to carry out orders instinctively at all times.

4. Good drill, well rehearsed, closely supervised and precise, is an exercise in obedience and alertness. It sets the standard for the execution of any duty, both for the individual and the unit, and builds a sense of confidence between commander and subordinate that is essential to high morale.

5. The personal qualities developed on the parade ground must be maintained in all aspects of cadet life. Commanders must insist on the same high standards both on and off parade to instil these qualities strongly enough to endure the strain of duty at the unit or in the civilian life. The systematic correction of minor errors strengthens these characteristics and improves both individual and unit standards.

108. CONDUCT OF A DRILL LESSON

1. For more information on the topic, refer to chapter 1, section 1 of the Canadian Forces Manual of Drill and Ceremonial (A-PD-201-000/PT-000).

2. **Preliminaries.** Before commencing the lesson, the instructor shall:

- a. review any appropriate previous lesson;

2. Tout mouvement réglementaire modifié ou amplifié et toute particularité individuelle dénotent un manque de discipline et des lacunes sur le plan de l'instruction, et trahissent l'incapacité de l'unité à mettre l'accent sur le but et l'utilité des exercices des organisations de cadets modernes.

3. Les troupes qui font preuve de compétence dans l'exécution des exercices sont universellement considérées comme étant bien entraînées et bien disciplinées. Les exercices bien enseignés et bien exécutés développent chez chacun une fierté personnelle, une vivacité d'esprit, une précision et un esprit de corps qui incitent les cadets à exécuter instinctivement les ordres reçus, en tout temps.

4. Un bon exercice, bien répété, surveillé attentivement et exigeant le plus haut degré de précision constitue un excellent exercice d'obéissance et de vivacité d'esprit. Un tel exercice définit une norme d'exécution, tant pour l'individu que pour l'unité, et contribue à créer entre le commandant et ses subordonnés la confiance mutuelle qui est une condition essentielle d'un bon moral.

5. Les qualités développées sur le terrain de parade doivent se perpétuer à travers toutes les phases de la vie au sein des cadets. Les commandants doivent insister pour que l'on respecte des normes tout aussi élevées, que l'on soit ou non sur le terrain de parade, car ces qualités doivent s'enraciner au point où le cadet puisse résister à toutes les difficultés aussi bien à l'unité que dans la vie civile. La correction systématique d'erreurs mineures renforce ces caractéristiques et améliore tant le niveau individuel que le niveau de l'unité.

108. ENSEIGNEMENT DES MOUVEMENTS

1. Pour plus d'informations sur le sujet, se référer chapitre 1 du Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes (A-PD-201-000/PT-000).

2. **Préliminaires.** Avant de commencer la leçon, l'instructeur devra :

- a. récapituler les leçons précédentes appropriées;

- b. order the squad into a suitable formation, e.g., hollow square;
- c. state the movement to be taught and the reason for teaching; and
- d. state the requirement of the performance check.

3. **Lesson.** The lesson shall be taught in the following stages:

a. Stage 1: Demonstration and Walk-Through.

- (1) Demonstrate the complete movement, calling out the time.
- (1) Demonstrate the first part of the movement.
- (1) Explain how the first part of the movement is done.
- (1) Give the squad the opportunity to ask questions.
- (1) Practice the squad on the first movement (collectively, individually, collectively).
- (1) Teach the second and each subsequent movement following the sequence described above.
- (1) Give two complete and final demonstrations.

a. Stage 2: Practice The Complete Movement.

- (1) Practice the complete movement, with the instructor calling the time.
- (1) Practice the complete movement, with the squad calling the time.

- b. faire adopter à son escouade une formation appropriée, par exemple, la formation en « U »;
- c. indiquer le mouvement qui doit être enseigné et expliquer le but de l'enseignement; et
- d. indiquer le niveau à atteindre au moment du contrôle de rendement.

3. **Leçon.** La leçon se donnera en trois étapes :

a. Première étape : démonstration et exécution.

- 4. Faire une démonstration complète du mouvement, en comptant la mesure.
- 5. Faire une démonstration de la première partie du mouvement.
- 6. Expliquer la façon dont la première partie du mouvement doit être exécutée.
- 7. Laisser les membres de l'escouade poser des questions.
- 8. Faire répéter la première partie du mouvement (escouade au complet, exécution individuelle, escouade au complet).
- 9. Enseigner le deuxième mouvement et les mouvements subséquents en suivant l'ordre indiqué ci-dessus.
- 10. Faire deux dernières démonstrations complètes du mouvement.

b. Deuxième étape : répétition complète du mouvement.

- 11. Faire une répétition complète du mouvement, tandis que l'instructeur compte la mesure.
- 12. Faire une répétition complète du mouvement, tandis que les membres de l'escouade comptent la mesure.

(1) Practice the complete movement, with the squad judging the time.

(1) **Note:** On difficult movements, or movements with several stages, a further demonstration may be given prior to practicing the complete movement.

14. **Performance Check/Test.** Conduct the test.

15. **Conclusion.** The lesson shall be summarized as follows:

- a. restate the movement taught and the reason for teaching;
- b. state the level of achievement; and
- c. state the next lesson.

109. DIVISIONS WITH CADETS OF OTHER SERVICES

1. When Divisions involve Sea Cadets and cadets of other services, it is very important to drill in a homogenous manner based on common knowledge. Since Sea, Army and Air Cadets are not authorized to drill with the C7 rifle, they shall use the Lee Enfield rifle and execute related drill movements as described in this publication.

13. Faire une répétition complète du mouvement, tandis que les membres de l'escouade comptent mentalement la mesure.

(a) **Nota :** Lorsqu'il s'agit de mouvements difficiles, ou de mouvements comportant plusieurs temps, l'instructeur peut refaire une démonstration des mouvements avant de les faire répéter au complet.

4. **Essai et contrôle de rendement.** Faire l'essai.

5. **Conclusion.** Résumer la leçon comme suit:

- a. indiquer le mouvement enseigné et expliquer le but de l'enseignement;
- b. indiquer le niveau de rendement à atteindre; et
- c. décrire la leçon suivante.

109. RASSEMBLEMENT DE CADETS DE DIVERS ÉLÉMENTS

1. Lorsque qu'un rassemblement comprend des cadets de la Marine et des cadets d'autres éléments, il est très important d'exécuter les mouvements d'exercice militaire de manière homogène et à partir de bases communes. L'exécution d'exercice militaire avec le fusil C7 par des cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation n'étant pas permis, il faut utiliser le fusil Lee Enfield et exécuter les mouvements d'exercice connexes décrits dans la présente publication.